

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

19

MEMBRES
VOTANTS :

19

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX les vingt-quatre mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Françoise BULARD, Dominique BURET, Pieternella COLOMBE ; Annie DEPRESLE, René DUFOUR, Isabelle DUONG, Eugène GIMENEZ, Jérôme GRENIER, Richard JACQUET, Danielle JEANNE, Janick LEGER, Yannick LUCAS, Jérôme PASCO, Patrick VEIT

Etaient excusés :

Jean-Luc MOENS, Marie-Dominique PERCHET, Mickaël PEREIRA, Gwendoline PRESLES, Françoise PREYRE, Martine SAINT-LAURENT

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Laurent BEAUDOUIN, Pascal LEHONGRE, Jean-Marie LEJEUNE

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Etaient présents :

Chantale LE GALL

Patrick PIÉRES

Etaient excusés :

France BARILLER, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO, Jean-Pierre LE ROUX

Date de convocation : 17 mars 2022

Secrétaire de séance : Richard JACQUET

BUDGET PRIMITIF DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - EXERCICE 2022 - ADOPTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-257700550-20220331-DF28296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

Pour rappel, le compte administratif 2021 a retracé des résultats indiquant que le niveau de soutenabilité financière devait faire l'objet d'une attention soutenue.

A titre indicatif et dans la continuité de la présentation des budgets depuis 2015, il semble opportun de compléter le tableau présenté qui faisait état d'une comparaison entre l'ensemble des centres de gestion avec le CDG27 en termes d'indicateurs financiers

	Nombre agents gérés	Produits de gestion en M€	Cotisation obligatoire en M€	Part cotisation obligatoire	Charges de gestion courantes en M€	Coût de gestion par agent	Réserves en M€	Réserves en Nbre de jours de charges de gestion courantes
Ensemble des CDG au Niveau national en 2012	694 932	494	153	31%	451	649 €	244	197
CDG27 en 2014	9500	3,1	1,6	51,61%	3,3	347 €	0,9	99
CDG27 en 2015	9500	3.3	1.68	50.90%	3.14	330.52	1.01	117
CDG27 En 2016	9500	3.7	1.68	45.40%	3.08	324.21	1.59	188
CDG27 en 2017	9500	3.28	1.629	49.66%	2.99	315.75	1.75	213
CDG27 En 2018	9218	2.94	1.658	56.39 %	3.13	339.81	1.57	183
CDG27 En 2019	9218	2.76	1.586	57.46 %	2.87	311.34	1.43	182
CDG27 en 2020	10 377	2.66	1.594	59.92 %	2.87	276.57	1.2	153
CDG27 En 2021	10 377	2.60	1.625	62.50 %	2.75	265.00	1.03	137

Pour 2021, le CDG27 est de nouveau en deçà de la moyenne nationale des centres de gestion de 2012 (source : Cour des Comptes).

Conformément aux préconisations émises par la juridiction financière ci-dessus mentionnée, le CDG27 recherche la meilleure adéquation entre engagement de la dépense publique et services offerts aux collectivités et établissements, à l'aune d'une combinaison de leurs préoccupations et du principe de spécialité des CDG.

Pour rappel, l'objectif affiché par le CDG 27, en 2015, 2016, 2017 et 2018, consistant à viser un niveau de soutenabilité financière permettant une assise financière conforme aux besoins de l'établissement et une solidarité avec les collectivités et EPCI via une baisse de la cotisation obligatoire s'est concrétisé en 2019. Toutefois et comme démontré dans le débat sur les orientations budgétaires et le compte administratif 2021, la baisse chronique du niveau d'autofinancement a conduit à une augmentation du taux de la cotisation additionnelle, passant de 0.05 à 0.15 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour 2022, il est proposé un budget qui s'équilibre en section d'investissement à **106 032 €** contre 87 793 en 2021, 74 093 € en 2020, 82 567 € en 2019, 148 310 € en 2018, 144 524 € en 2017, 104 650 € en 2016 et 119 014 € en 2015.

Il s'équilibre en section de fonctionnement sur la base de **3 431 431 €** contre 3 453 958 en 2021, 3 507 746 € en 2020, 3 703 426 € en 2019, 3 753 184 € en 2018, 3 839 113 € en 2017, 3 722 995 € en 2016 et 3 776 007 € en 2015.

L'ANALYSE DE CE BUDGET

PRESENTATION PAR CHAPITRE DES DEUX SECTIONS

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
DEPENSES		RECETTES	
		001 Excédent reporté	66 552
20 Immobilisations incorporelles	25 000	10 Dotations, fonds divers	3 400
		28 amortissements	36 080
21 Immobilisations corporelles	81 032		
TOTAL SECTION	106 032	TOTAL SECTION	106 032

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	653 039	002 Résultat de fonctionnement reporté	963 887
012 Charges de personnel	2 163 760		
65 Autres charges de gestion courante	558 552	70 Produits des services du domaine	2 467 544
67 Charges exceptionnelles	20 000		
68 Amortissements	36 080		
TOTAL SECTION	3 431 431	TOTAL SECTION	3 431 431

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT REPORTÉ : chapitre 001 : 66 552 €

LES DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

FCTVA : Montant global : 3 400 €

LES OPERATIONS D'ORDRE

Au chapitre 28 – Dotations aux amortissements : Montant : 36 080 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 20, les droits relatifs aux licences des différents logiciels utilisés sont inscrits, extensions de garantie du serveur ; aléas. **MONTANT DU CHAPITRE : 25 000 €.**

Au chapitre 21, les inscriptions suivantes sont proposées :

Article 212 : aménagements paysagers : 7000 €

Article 2131 : travaux visant le changement de radiateurs des salles de réunions 1 à 4, si ces derniers enregistreraient trop d'usure. Des crédits doivent également être prévus pour les volets roulants. **MONTANT : 32 580 €**

Article 2183 : Matériel informatique : ordinateurs à remplacer. **MONTANT : 25 200 €**

Article 2184 : Mobilier : enveloppe pour diverses acquisitions ; **MONTANT : 3 000 €**

Article 2188 : Autres acquisitions : **MONTANT : 13 252 €**

MONTANT DU CHAPITRE : 81 032 €.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont donc équilibrées à la somme de 106 032 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Le chapitre 011 - les charges à caractère général concernent toutes les charges liées directement à l'exploitation des services avec notamment une répartition fonctionnelle liées à la nature de l'activité. Cela concerne la fourniture des produits non stockables comme l'eau, les redevances d'assurance, l'électricité, les combustibles et les carburants.

D'autres catégories de dépenses sont affectées sur ce poste budgétaire et se définissent ainsi :

- Les fournitures diverses (alimentation, produits d'entretien, petit équipement, fourniture de voûte, etc ...),
- Les prestations de services (missions d'études diverses, etc ...), les locations mobilières et immobilières et les charges locatives (bâtiments, voies, réserves diverses, mobilier et matériel roulant),
- L'entretien des équipements et terrains et les contrats de maintenance,
- Les prestations diverses (primes d'assurances, documentation générale, formation du personnel, frais de colloque et divers),
- Les autres frais d'exploitation (indemnités dues au comptable, honoraires d'avocats et autres frais d'acte et de contentieux, assistances diverses, fêtes et cérémonies, transports divers, réceptions, frais d'affranchissement et de télécommunications),
- Taxes et impôts divers (taxes foncières, droit d'enregistrement et autres impôts et taxes),

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Article	Montant	Libellés
6061	8 000	Eau : 1000 et électricité : 7000
60621	7 000	Combustibles
60622	7 000	Carburant
60623	7 300	Alimentation dont concours : 4300 ;
60628	3 000	Abonnements cartes GR
60631	4 500	Produits entretien
60632	2 000	Petit équipement
60636	200	Vêtements, chaussures
6065	6 000	Fournitures administratives
6068	100	Autres matières et fournitures
6132	6 500	locations salles concours
6135	10 300	Dont concours chaises tables : 9 600 ; machine à affranchir : 700
61521	8 200	Dont espaces verts : 3600
61551	6 000	Changements pneus neige et diverses réparations, entretien sur véhicules
61558	600	Réparations sur matériel
6156	65 000	Maintenance gip informatique ; maintenance Ciril finances et RH ; vérification extincteurs ; Vérification électrique ; entretien chaudière ; climatisation salle informatique ; maintenance informatique ; toiture ; site internet ; fontaine à eau
6161	1 400	Assurance multirisques
6168	6 000	Assurances voitures et RC 2300

6182	3 500	Abonnements dont 1650 Ideal connaissances	027-282700020-20220324-DE202208-DE Accusé certifié exécutoire
6184	51 350	Formations payantes ; 2 formations par CNFPT 21600 * 2	Régulation par le préfet : 21/03/2022 40 secrétaires de mairie :
6185	450	Frais de colloques-séminaires	
6222	89 000	Intervenants concours	
6223	1000	Indemnités magistrats CD	
62264	37 000	Honoraires médicaux comité médical 28 000 ; Commission réforme : 7000 ; concours 2000	
62268	400	Autres honoraires ; syndic : 110	
6227	15 000	Avocat contentieux	
6228	66 640	Gestion congés on line : 1200 ; Exatech dématérialisation copies : 8000 ; service archivage électronique aux Carrières : 7640 ; qualité de vie au travail : 3160 ; expert élections professionnelles 2640 ; prestataire vote électronique 24 000 ; mise en place M57 par Ciril 20000	
6231	4 000	Annonces marchés DU, Assurance Prévoyance et Santé	
6236	10 000	coût photocopies	
6238	100		
62511	7 000	Frais déplacements agents Centre et SMT ;	
62518	17 800	Frais de déplacements CAP CD ; concours 12 800	
6257	2 500	Réceptions	
6261	25 000	Frais affranchissement dont surcoût élections professionnelles	
6262	16 000	Téléphonie : 8158 ; 6192 fibre ; flotte clés 4G : 1600 ; alarme : 50	
6281	68 699	Dont 8700 CNAS ; 10797 FNCDG ; 40 000 diverses participations aux autres CDG p/organisations concours ; GIP Informatique : 3230 ; CIG bilan social : 1002 ;	
6283	18 000	Nettoyage locaux	
6288	70 000	Divers frais et contentieux	
637	500	Autres taxes	

A noter que ce chapitre est impacté par des dépenses ponctuelles :

- Organisation de deux formations dispensées par le CNFPT visant à former 40 secrétaires de mairie dont 10 avec RQTH pour ensuite les faire intégrer le service des missions temporaires avant un éventuel recrutement par des collectivités ou EPCI
- Il reste impacté par les contentieux en cours :

- o Pour rappel, dans l'affaire qui opposait le CDG27 aux CDG 16, 22, 29, 33, 60, 77 et 84 relatif à l'Alliance informatique GO+, le CDG 27 a été condamné à verser la somme de 40 451,39 € sur les 152 911,68 € réclamés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 24/03/2022

- o Dans les affaires opposant le CDG 27 à un agent, demeure 1 contentieux :

Le CDG a opéré une interprétation du jugement du 10/04/2018 relatif à l'attribution du régime indemnitaire, pour sa partie Prime de fonctions et pour laquelle le juge précisait qu'elle n'aurait dû être réduite qu'après examen de la mutation interne en CAP. De fait, une régularisation de versement a donc été réalisée entre le 7 septembre 2015, date de la reprise de l'agent sur son nouveau poste et le 8 octobre 2015, date de la CAP. Lors du jugement du 16/10/20, le tribunal administratif de Rouen a considéré que la forme de la liquidation aurait dû être celle d'un arrêté. Un arrêté a donc été pris. Il est contesté par l'agent devant le tribunal administratif.

Pour 2022 : le budget tient compte de frais d'avocat défendant les intérêts du CDG27 dans ces affaires et d'une éventuelle décision défavorable des tribunaux.

2 - Au niveau des dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour l'année 2022, les dépenses de personnel sont fixées à 2 163 760 € contre 2 143 760 en 2021, 2 380 000 € en 2020, 2 387 000 € en 2019, 2 455 000 € en 2018 et 2017, 2 520 000 € en 2016 et 2 600 000 € en 2015 et ce, au regard des mouvements de personnel, d'une enveloppe dédiée au service des missions temporaires pour 200 000 €.

En ce qui concerne les charges :

CNRACL : 11.10 % pour la part salariale à l'identique de 2021

Pour l'Ircantec, pas de modifications enregistrées en 2022

	tranche A Agent	tranche A Employeur	tranche B Agent	tranche B Employeur
du 01/01/2015 au 31/12/2015	2.64 %	3.96 %	6.58 %	12.18 %
du 01/01/2016 au 31/12/2016	2.72 %	4.08 %	6.75 %	12.35 %
Du 01/01/2017 au 1er janvier 2018 et au 1er janvier 2022	2.80 %	4.20 %	6.95 %	12.55 %

3 - Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

Les prévisions budgétaires sont fixées à hauteur de : 558 552 €.

Elles se répartissent par articles comme suit :

- 6531 Indemnités élus : 53000

- 65321 Remboursement frais Membres Conseil Administration : 2 500
- 65322 Remboursement frais Membres organismes paritaires : 10 000
- 65323 Remboursement frais Membres Commission de Réforme et Comité Médical : 33 000
- 6533 Cotisations retraite : 4 500
- 6541 Admissions en non valeur : 2 000
- 6561 Remboursements activités syndicales : 430 000 (pour mémoire : 389 355.35 € en 2021 ; 358 964.26 € en 2020 ; 248 482.66 € en 2018 ; 251 530.90 € en 2017 ; 248 458.60 réglés en 2016 au titre des AA et DAS contre 172 316.22 € réglés en 2015 au titre des AA et des DAS)
- 657 Subventions (montants individuels fixés par délibération) : 23 552 (ANDCDG : 500 ; autres subventions : en cas d'absence d'octroi de locaux aux organisations syndicales représentées au comité technique : fixation d'un montant d'une subvention qui doit être représentative des frais de location et d'équipement des locaux - Décret 2014-1624 du 24 décembre 2014, chapitre 1^{er}, article 3, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa, article 4, 3^{ème} alinéa ; En 2022 : CFDT : 6751.68 ; CGT : 5904.18 ; FO : 4491.70 ; UNSA : 1864.48 ; SNDCT : 1977.48 ; SUD affiliés Solidaires : 2062.23)

4 - Pas de charges financières 2022 en l'absence de recours à l'emprunt

5 - Pour le chapitre 67 « charges exceptionnelles », les inscriptions budgétaires 2022 sont estimées à 20 000 € afin de faire face à d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs

6 - Le chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions » est abondé comme suit :

Amortissements pour une somme de 36 080 €

Le présent budget ne prévoit pas de versement à la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Le chapitre 70 « Produits des services, des domaines et ventes diverses » est estimé à 2 467 544 €.

Les recettes prévisionnelles se déclinent par articles, comme suit :

7061	Cotisation obligatoire	1 500 000
7062	Cotisation additionnelle	250 000
7066	Contribution sôcle commun	110 000
70633	Conventions concours	150 000
70638	Autres conventions et remboursements (médecine, SMT, Archives)	442 544
7087	Remboursements séances Comité médical et commission de réforme	15 000

2. Au chapitre 002, l'excédent de fonctionnement 2021 est reporté pour 963 887,76 €

Compte tenu de cette présentation, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Primitif du CDG27 pour l'exercice 2022.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE:**

- d'approuver le Budget Primitif du CDG27 pour l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le président à procéder à toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :

Date de notification :

Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.

Fait à Evreux, le

Le Président,

Pascal LEHONGRE



LE PRESIDENT,

Pascal LEHONGRE